

# RECRUTEMENT

**POSTE : Directeur Adjoint (h/f)**

**REGION : Siège National - Paris**

le poste devra être pourvu au 01/04/2018

- ▶ Le poste de Directeur Adjoint chargé des ressources humaines et des finances (h/f) de l'ANFH sera prochainement vacant.

Ce poste est ouvert

- aux personnels de direction titulaires de la Fonction Publique
- aux cadres de direction de secteurs similaires
- aux Délégués Régionaux et Responsables de Service de l'ANFH

Le poste est basé à Paris.

- Sous la responsabilité de la Directrice générale, le Directeur Adjoint (H/F) a pour mission de piloter les dossiers relevant de ses domaines de compétence.

Il a pour mission d'apporter assistance, conseil et expertise à la Direction générale et aux Instances nationales de l'ANFH. Il développe et valorise la politique de gestion des ressources humaines. Il est également garant du suivi de la collecte et de la gestion financière de l'association. Enfin, il assure la construction du plan d'investissement.

Membre du Comité de Direction, il participe à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de l'ANFH pilotée par la Direction générale, dans le cadre des orientations stratégiques déterminées par les instances.

- Le Directeur Adjoint (h/f) a un rôle de :
  - management des équipes et de coordination de l'activité des services relevant de sa direction
  - pilotage et de promotion de la mise en œuvre de la politique de l'ANFH
  - participation active à la mise en œuvre du plan stratégique de l'ANFH
  - représentation auprès des pouvoirs publics
  - appui auprès des 26 délégations régionales de l'ANFH et des services
- Le Directeur Adjoint (h/f) doit :
  - Appréhender l'environnement socio-économique des institutions hospitalières et médico-sociales
  - Avoir une vision politique et stratégique
  - Capacités managériales, relationnelles et d'animation
  - Compétences dans le domaine des négociations avec les Instances représentatives du personnel
  - Compétences dans le domaine de la gestion financière et de la gestion de trésorerie
  - Gestion de projet
- Conditions de rémunération :
  - Salaire calculé sur la base de celui perçu dans l'administration d'origine
  - Prise en charge du logement dans la limite du plafond de l'indemnité compensatrice
  - Evolution salariale dans l'emploi conformément aux dispositions prévues dans l'accord GPEC
  - Prime annuelle et intéressement

Les candidats doivent obligatoirement constituer un dossier-type de candidature, (à défaut, la candidature ne sera pas recevable), à demander, par téléphone, auprès de Karine ABICHOU ☎ 01.44.75.68.14 ou 01.44.75.68.13, et à retourner, par voie électronique ([k.abichou@anfh.fr](mailto:k.abichou@anfh.fr)) au plus tard le **11/12/2017**

